



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE

entre

le Préfet de l' Aisne

et

le Président du Conseil départemental de l' Aisne

FRANCE RELANCE



## ACCORD DEPARTEMENTAL DE RELANCE

Le Préfet de l'Aisne | Le Président du Conseil départemental de l'Aisne

### Préambule

Le 3 septembre 2020, le gouvernement a annoncé un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros, pour répondre à la situation économique inédite que traverse le pays.

L'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et par sa durée. La pandémie de Covid-19 a entraîné un impact économique soudain, dans le contexte de la décision de placer la sécurité sanitaire des populations au-dessus de toute autre considération, et donc de mettre en œuvre des mesures de restriction proportionnées de l'activité.

Trois orientations stratégiques sont retenues pour favoriser une relance durable dans l'Aisne :

- Faire de la transition écologique une priorité dans l'aménagement du territoire, afin de consolider la résilience du département et de préparer l'avenir ;
- Soutenir la cohésion du territoire afin de permettre à chacun de se développer et à chaque personne de se donner les moyens d'une ambition ;
- Soutenir nos territoires, afin de permettre un cadre de vie toujours plus attractif.

Le présent accord de relance est conclu entre l'État dans l'Aisne, représenté par Monsieur Thomas Campeaux, Préfet de l'Aisne, et le Conseil départemental de l'Aisne, représenté par Monsieur Nicolas Fricoteaux, Président du Conseil départemental de l'Aisne.

Il a vocation à souligner la stratégie conjointe dans l'Aisne afin de relancer et de transformer l'économie axonaise dans le contexte d'une transition écologique et solidaire du territoire, dans la continuité de ce qui a été entrepris lors de la signature du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics (SDAASP) en 2017, autour des thématiques de la mobilité, de l'accès à la santé, de la revitalisation des centres-bourgs, ou encore du numérique.

Il porte notamment les engagements de l'État, dans le cadre du plan de relance, à concourir fortement à la transition écologique par la rénovation énergétique des bâtiments publics et le développement des mobilités durables, ainsi qu'à la compétitivité et la cohésion des territoires par l'investissement dans la transition numérique et l'insertion professionnelle.

Il témoigne du partenariat constant et de la complémentarité des actions et des financements de l'État et du Conseil départemental dans l'Aisne, qui se concrétise au niveau local par la signature conjointe des contrats de relance et de transition écologique.

Il est convenu ce qui suit :









Le Conseil départemental de l'Aisne s'est engagé depuis 2016 dans un ambitieux schéma départemental du tourisme. Il s'appuie notamment sur Aisne Tourisme, chargée d'accompagner les projets visant à renforcer et diversifier l'offre touristique sur le territoire. Aux côtés de l'État, il s'est investi sur le projet de Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts.

L'État et le Conseil départemental s'engagent à déployer une stratégie commune, en partenariat avec les acteurs locaux du tourisme, visant à faire de l'Aisne une destination attractive, et à répondre aux nouvelles attentes des touristes en s'orientant vers un tourisme plus vert.

La mise en œuvre du plan d'action 2020 – 2024 pour le développement du tourisme fluvial et fluvestre dans l'Aisne, signé conjointement en juillet 2020, est l'illustration de cette coopération autour de 15 actions, destinées notamment :

- à l'amélioration des infrastructures (comme la réouverture du Canal de la Sambre à l'Oise à la navigation, dans laquelle l'État investit plus de 23 millions d'euros et le Conseil départemental 3 millions d'euros, le raccordement du canal de Saint-Quentin au canal de la Somme),
- au développement des équipements et des activités (comme les bases nautiques, les haltes fluviales, les véloroutes autour des voies navigables),
- à la valorisation touristique par la mise en valeur du patrimoine existant.

Les parties s'engagent à soutenir le développement des projets suivants :

- Accompagner le projet de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts et la mise en place du Pacte linguistique. Valoriser ce projet en mettant en place un circuit des châteaux et un circuit des écrivains.
- Accompagner l'aménagement du site AxoPlage, porté par le Syndicat mixte de l'Ailette, et notamment la mise en place de nouveaux équipements touristiques.
- L'accompagnement des projets d'aménagement et de promotion des sentiers de randonnées et de circuits accessibles aux personnes à mobilité réduite, dans le cadre du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR), dont l'objectif principal est la mise en place d'un maillage important de circuits et d'itinéraires au cœur du territoire.
- Accompagner le projet de développement du Familistère de Guise
- Faciliter les réhabilitations et mises en tourisme des musées de l'Aisne, en particulier le Musée de la Résistance et de la Déportation de Tergnier dont le projet est engagé (1,7 M€), le musée Jean de la Fontaine à Château-Thierry, le musée du Trésor de l'Hôtel-Dieu à Château-Thierry et le site de Saint-Médard à Soissons.
- Développer l'oénotourisme dans l'Aisne



- Développer les circuits touristiques thématiques, autour par exemple des églises fortifiées de Thiérache (comprenant un centre d'interprétation), et les conjuguer avec les autres points d'attrait majeurs du territoire que sont le Familistère et le château de Guise, l'abbaye Saint-Michel ou la Tour de Buire à Hirson.
- Proposer le site du Chemin des Dames au label « Grands sites de France »
- Valoriser les 272 espaces naturels sensibles (ENS) du département, et plus généralement la biodiversité du territoire, notamment les trois réserves naturelles nationales et les 18 sites Natura 2000

### Article 3 : Mobilités douces

Le développement des mobilités douces et partagées représente aujourd'hui un enjeu central, afin de pouvoir répondre aux défis du changement climatique et de la transition écologique.

L'État s'est engagé sur la période 2019 – 2021 à travers le programme AVELO de l'ADEME à accompagner les territoires dans l'expérimentation et l'animation de leurs politiques cyclables.

Le Conseil départemental a élaboré un schéma départemental des véloroutes et voies vertes.

Les parties s'engagent à soutenir le développement des mobilités douces et alternatives :

- élaborer un **schéma départemental de covoiturage**
  - **soutenir les actions de mobilité solidaire** (cf. *infra*)
  - assurer **l'interconnexion et la valorisation des réseaux de pistes cyclables existants** et encourager le **développement de liaisons « vélo-routes »** traversant le département :
- Poursuivre l'aménagement de l'eurovélo n° 3 « La Scandibérique » entre Hirson et Quierzy ;
  - La pérennisation, et la sécurisation et la valorisation de la véloroute n° 30 et l'eurovélo n° 3 ;
    1. L'aménagement de la véloroute n° 52 sur les bords de Marne ;
    2. Création de la voie verte de Soissons-Forêt de Retz (autour du Château de Villers-Cotterêts).



## Orientation stratégique n°2 : Renforcer la cohésion sociale du territoire

### **Article 1 : Insertion**

La lutte contre le chômage est l'un des objectifs majeurs du plan de relance départemental, afin de renforcer la cohésion sociale et le tissu économique de notre territoire.

- **Insertion par l'activité économique**

Le plan de relance de l'État inclut 300 millions d'euros pour les entreprises sociales inclusives. L'Etat s'engage ainsi à poursuivre les actions mises en place en faveur de l'emploi dans le cadre des Services publics de l'emploi locaux (SPEL) et départementaux (SPED), visant à mettre en lien les personnes éloignées de l'emploi et les entreprises en besoin de recrutement.

Le Conseil départemental, qui mène une politique dynamique sur ce sujet, continuera de favoriser l'insertion des Axonais, avec notamment le dispositif Aisne Actifs Plus et en particulier au travers du plan pauvreté co-porté avec l'Etat.

A titre d'illustration, le soutien à l'accès à l'emploi par l'activité des bénéficiaires du RSA mobilise un financement de près de 800 000 €.

Une action particulière sera portée sur les métiers de l'autonomie, secteur en forte tension.

- **Mobilité solidaire**

Dans le cadre des **plans d'action en faveur de la mobilité solidaire**, le Conseil départemental de l'Aisne s'engage à mettre en place et à proposer des solutions aux Axonais éprouvant des difficultés de mobilité géographique, afin de leur permettre de devenir autonomes dans leurs initiatives d'insertion et de retour vers l'emploi, notamment les personnes à mobilité réduite. Il s'agit notamment des plateformes de mobilités, des auto-écoles solidaires et des garages solidaires.

- **Clauses sociales dans la commande publique**

Ces clauses spécifiques d'insertion par l'activité économique permettent à des personnes éloignées de l'emploi de retrouver une activité professionnelle sur des chantiers départementaux. Le Conseil départemental continuera de s'attacher à promouvoir leur insertion dans la commande publique et notamment dans les









Les parties s'engagent à mettre en place diverses actions en faveur de l'inclusion numérique :

- ⇒ **Soutenir la création de tiers-lieux numériques et innovants**, permettant la mise en œuvre d'actions en faveur de la médiation et de l'inclusion numérique (mise en place d'ateliers d'initiation) ;
- ⇒ **Encourager le développement des téléservices** en les adaptant aux personnes en difficultés avec les usages du numérique ;
- ⇒ **Développer le recours aux Pass numériques**

#### Article 4 : Amélioration de l'offre de soins

L'épidémie de Covid-19 a mis en lumière la nécessité de renforcer la résilience sanitaire au niveau national et au niveau local, au sein des territoires. Le conseil départemental de l'Aisne est ainsi fortement engagé et mobilisé aux cotés de l'État pour assurer un meilleur accès à la santé pour tous les citoyens.

- **Lutter contre la désertification médicale**

L'Aisne fait face à un risque de désertification médicale à court et moyen terme. Cependant, la présence de praticiens sur le territoire est nécessaire, d'une part pour répondre aux besoins de la population, de plus en plus importants du fait d'une population vieillissante, mais également pour améliorer l'attractivité du territoire et ainsi favoriser l'installation de nouvelles familles.

Afin de faire face au manque de médecins sur le territoire, le Conseil départemental a approuvé un Plan Santé, dont l'objectif est d'inciter de nouveaux médecins généraliste à s'installer dans l'Aisne. 150 000 € seront mobilisés en 2021.

- **Promouvoir et encourager la mise en place et le recours à la médecine connectée**

Dans le cadre des accords du Ségur de la santé, et afin de faire face aux nouveaux enjeux de la transformation du système de santé, l'État et le Conseil départemental s'engagent à promouvoir l'utilisation de la médecine connectée, et à développer le recours à la télémédecine et aux téléconsultations, notamment au sein des établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).





- **Poursuivre le maillage des maisons de santé pluridisciplinaire**

L'installation de nombreuses maisons médicales et de maisons de santé pluridisciplinaires, sur le département ces dernières années permet d'offrir aux habitants du territoire l'accès à diverses spécialités médicales au sein de locaux mutualisés. Par ailleurs, l'intérêt des professionnels de santé pour ces nouvelles méthodes est croissant, ces structures représentent la médecine de demain en milieu rural, et permettront à terme d'attirer de nouveaux professionnels sur le territoire. L'Etat poursuivra son soutien financier à l'investissement dans ces structures, comme à Hirson ou à Saint-Gobain prochainement.

Les parties s'engagent à encourager l'ouverture de nouvelles structures de santé sur le département, et à faciliter le travail en réseau des différents praticiens.

- **Rénover les EHPAD et répondre aux besoins d'hébergement adapté**

Les établissements, de plus en plus exposés au risque sanitaire, feront l'objet d'un programme de rénovation ou de reconstruction afin de prendre en compte les nécessités de développer des unités dédiées et des chambres individuelles. Il y a lieu de tenir compte de la révision des pièces de rafraîchissement dont chaque EHPAD est doté, pour qu'elles ne soient pas un lieu de diffusion des maladies.

Les parties s'engagent à :

- Mener des actions en faveur de la lutte contre la désertification médicale, en s'appuyant notamment sur le réseau des professionnels de santé et la médecine connectée.
- Veiller à des conditions d'accueil en EHPAD répondant aux évolutions des besoins de la population.
- Mettre en place un plan de développement de l'habitat inclusif, habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale, destiné aux personnes âgées et handicapées sous un mode d'habitat regroupé.
- Accompagner le plan de prévention des départs non souhaités en Belgique par le développement de solutions de proximité dans l'Aisne, en s'appuyant sur les organismes gestionnaires d'établissements médico-sociaux axonais.



## Orientation stratégique n° 3 : Soutenir le développement des territoires

### **Article 1 : Voirie**

Le Conseil départemental participe à la concrétisation de nombreux projets des territoires grâce au dispositif Aisne partenariat voirie (APV). En 2021 ce fonds est de 12,2M€.

Dans le cadre du plan de relance, l'État financera également, par l'intermédiaire du dispositif France Relance, un programme national Ponts, visant notamment à recenser les ponts et à évaluer les besoins d'entretien nécessaires. Des moyens accrus seront également consacrés à l'entretien des routes nationales.

L'État et le Conseil départemental s'engagent à poursuivre leur soutien aux collectivités dans le cadre de l'entretien des ouvrages d'arts et des ponts.

### **Article 2 : Logement et habitat**

L'État et le Département ont co-signé en février 2021 le Programme Départemental de l'Habitat qui est un document d'orientations dont l'objectif consiste à mettre en cohérence les politiques d'habitat menées sur l'ensemble du territoire.

Dans la continuité, le département va lancer un observatoire départemental de l'habitat et s'est inscrit dans le cadre d'un appel à projets sur la vacance de logements lancé par l'État.

L'État est engagé depuis plusieurs années dans une démarche en faveur de la transition énergétique. Dans le cadre du plan de relance, le dispositif « MaPrimeRénov », destiné à accompagner le financement de travaux de rénovation énergétique des logements particuliers, a été élargi et renforcé via les programmes de l'ANAH. Il soutient le Programme d'intérêt général multithématique porté par le Conseil départemental (jusqu'au 30 juin 2022, 4,87 millions d'euros de crédits ANAH apr an) ainsi que 14 autres programmes portés par des collectivités infra-départementales.

Par ailleurs, 500 millions d'euros seront alloués aux bailleurs sociaux au niveau national, afin de permettre la rénovation thermique des logements sociaux. En 2020, l'État a agréé la programmation de 546 logements locatifs social portés par l'OAL, dont deux opérations exceptionnelles : 150 LLS à Saint-Quentin et 90 logements étudiants à Cuffies.





## ACCORD DEPARTEMENTAL DE RELANCE

Le Préfet de l'Aisne | Le Président du Conseil départemental de l'Aisne

Plusieurs programmes sont mis en place par le Conseil départemental de l'Aisne, afin d'améliorer les conditions de vie des Axonais. L'objectif de cet accord est de poursuivre les efforts du Département en faveur de l'accès au logement pour tous. Par le biais de son Fonds de solidarité pour le logement (FSL), il accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés face aux charges liées à leur logement (factures, loyers, etc.).

Au-delà de ces missions obligatoires, le FSL de l'Aisne met en œuvre des actions de prévention des impayés d'énergie (ateliers éco-gestes, diagnostics thermiques de logements, etc.), des contrôles de décence des logements, de l'accompagnement social spécifique pour la réalisation de projet de réhabilitation de logements. En 2021, la contribution du Département au FSL sera de 700 000 €.

L'agence immobilière sociale (AIS), qui s'inscrit dans le dispositif *Aisne Actif Plus*, facilite l'accès au logement pour les personnes en difficultés financières, en apportant des garanties aux propriétaires et aux locataires, et en permettant l'accès à des logements décents. Elle gère plus de 250 logements. 48 800 € ont été versés à l'AIS en 2020 par le Département.

L'OPAL, office public de l'habitat du département de l'Aisne, permet de répondre aux besoins en logements du territoire, en proposant, des logements à prix abordables à des publics cibles. Le Département réserve 1,5 M€ par an pour soutenir ses projets qu'il s'agisse de construction, de réhabilitation, de démolition, d'accession sociale ou d'adaptation des logements au vieillissement et au handicap. Le Conseil départemental soutient financièrement à hauteur de 200 000 € les projets utilisant des matériaux bio-sourcés.

Le Programme d'Intérêt Général départemental (PIG) est mis en œuvre par le Département depuis le 2019 pour une durée de 3 ans. Il a pour objectif la réhabilitation de 1 300 logements. Le Département a réservé 600 000 € de crédits pour le programme au titre de l'année 2021.

Il accompagne également SOLIHA Aisne, à hauteur de 350 000 € dans le cadre de ses missions d'information et de conseil en direction des particuliers et des collectivités qui s'exercent notamment dans le cadre de permanences cantonales. Au-delà de cette information générale, un financement spécifique est alloué pour la tenue des Espaces conseils Faire (ex espaces infos énergie) qui permettent d'apporter des conseils éclairés sur la maîtrise de l'énergie.



Les parties s'engagent à :

- soutenir la restructuration lourde et rénovation thermique des logements sociaux
- promouvoir l'usage des matériaux biosourcés dans les projets du département.

Leurs actions se situeront dans le cadre du plan départemental pour l'habitat qui vient d'être conjointement signé.

### Article 3 : Couverture numérique du territoire et usages numériques

- **Couverture numérique**

L'importance de permettre à la population de bénéficier d'une couverture mobile de qualité a abouti en 2018 à la conclusion d'un accord, baptisé « New deal mobile » avec les opérateurs pour généraliser une couverture mobile de qualité pour l'ensemble des Français.

Dans l'Aisne, l'USEDA porte l'aménagement numérique du territoire et la fibre optique est aujourd'hui déployée sur plus de 80 % du département en zone d'initiative publique. Entre 2015 et 2020, le Conseil départemental a participé au financement du déploiement du très haut débit à hauteur de 22,5 millions d'euros, Aisne Très Haut Débit à hauteur de 28,5 M€ et l'Etat à hauteur de 74 millions d'euros au titre de la mission Très Haut Débit.

- **Déploiement du numérique éducatif**

L'Aisne a été retenue par le Ministère de l'Education nationale pour le programme « Territoire numérique éducatif » à hauteur de 7 millions d'euros. L'objectif est la transformation numérique de l'école pour répondre aux besoins de l'évolution de la société et de l'éducation de l'élève. Il concerne l'ensemble des écoles primaires, des collèges et des lycées publics et des établissements privés sous contrat. Dans ce cadre, un certain nombre d'outils numériques est déployé sur le territoire soit à destination des élèves de la maternelle au lycée et même post-bac, soit à destination des parents au travers de l'espace numérique de travail (ENT).

Les parties s'engagent ainsi à déployer les moyens nécessaires pour garantir la réussite scolaire et la transformation attendue.





**L'État et le Conseil départemental s'engagent à finaliser, pour l'essentiel en 2022, la couverture numérique du territoire, à développer les usages numériques et à assurer la médiation numérique, en partenariat avec les acteurs locaux concernés.**

#### Article 4 : Patrimoine

En 2020, le montant de la dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) s'est élevé à plus de 1 330 000 € pour la part « projets », et 640 000 € pour la part « péréquation ». L'État s'engage à poursuivre son engagement auprès du Conseil départemental sur l'année 2021.

Dans le cadre de la mise en place de la Cité internationale de la langue française souhaitée par le Président de la République, l'État subventionne la rénovation du Château royal de Villers-Cotterêts à hauteur de 185 millions d'euros, dont 100 millions d'euros au titre du plan de relance. Il investit également dans la rénovation de la cathédrale de Soissons à hauteur de 3,5 M€.

Au titre de la DRAC, les financements représentent près de 3 M€ pour le patrimoine historique axonais (dont plus de 400.000€ pour l'abbatiale de Braine) cofinancé avec le Conseil départemental.

Le Conseil départemental de l'Aisne participe également au projet de Cité internationale de la langue française en facilitant les études en matière de stationnement pour l'accueil des visiteurs. Il participe également au financement des travaux de rénovation du patrimoine historique, propriété des collectivités, comme la basilique de Saint-Quentin, la collégiale de Rozoy-sur-Serre, l'abbatiale de Braine ou l'Abbaye Saint Jean des Vignes de Soissons... Il mobilise plus de 2,5M€ en 2020 et 2021 pour le patrimoine historique.

Les parties s'engagent sur les actions suivantes :

Le Conseil départemental est propriétaire de trois sites d'importance classés à l'inventaire des monuments historiques : l'Abbaye de Vauclair, le Château de Fère-en-Tardenois et la Porte de Laon à Coucy-le-Château-Auffrique. Les études initiales sont en cours afin de déterminer le volume financier. L'État **s'engage à soutenir financièrement ces projets** et, d'une manière générale, soutenir la réhabilitation et la valorisation du patrimoine historique axonais.



## Article 5 : Soutenir les territoires

- **Action Cœur de Ville et Petites villes de demain**

L'État est depuis longtemps engagé dans l'accompagnement des territoires ruraux, par la mise en place de politiques publiques ambitieuses, notamment pour la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs.

Quatre communes sont concernées par le programme national *Action cœur de ville* dans le département de l'Aisne (Laon, Château-Thierry, Saint-Quentin et Soissons), et reçoivent ainsi des financements afin d'améliorer les conditions de vie des habitants et de conforter le rôle moteur de ces villes dans le développement du territoire. L'engagement de l'Etat aux côtés de ces collectivités dans le cadre d'Action cœur de ville s'élève à ce jour à 2,5 M€ de DSIL et 6 M€ de crédits de l'ANAH.

Le programme *Petites villes de demain*, destiné aux communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie, va permettre à 15 sites représentant 25 communes de l'Aisne de bénéficier d'un accompagnement sur mesure et de financements pour revitaliser leurs centres-ville et améliorer l'attractivité de leur territoire. Ce sont 3 milliards d'euros qui sont mobilisés par l'État pour les 6 ans à venir.

Les parties du présent contrat, signataires des conventions d'adhésion au programme *Petites villes de demain*, s'engagent à :

- **mettre en œuvre ces dispositifs** au niveau local, **en mobilisant l'ensemble des outils à leur disposition** (dotations, opérateurs de l'État et autres dispositifs) ;
- **accompagner les collectivités lauréates en matière d'ingénierie**, en s'appuyant sur le guichet unique mis en place (recours aux divers outils de l'État et du Conseil départemental : ANCT, ADICA, Aisne tourisme, SEDA, SOLIHA...).

- **Soutien de l'État et du Conseil départemental à l'investissement local**

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle de l'État représente un outil permettant aux collectivités de démarrer la réalisation de projets matures et de relancer l'économie locale. 5,8 millions d'euros ont ainsi été attribués en 2020, et plus de 3,5 millions seront engagés sur l'année 2021. Par ailleurs, dans le cadre du schéma départemental de vidéoprotection, les subventions de l'Etat et le Conseil départemental ont permis de financer des projets à hauteur de près d'un million d'euros entre 2019 et 2020.





L'État s'efforcera d'accroître son soutien aux projets axés vers la transition écologique, le développement d'une économie circulaire et l'attractivité économique, touristique et résidentielle de l'Aisne.

Le Département de l'Aisne s'engage à poursuivre son accompagnement des collectivités par la mise à disposition d'outils et de dispositifs d'assistance en ingénierie (ADICA et SEDA notamment) et au financement de projets (API), et par les dispositifs de droit commun.

Pour 2021 et les années suivantes, les parties s'engagent sur les dispositions suivantes :

- Dans le cadre des priorités du plan de relance et des contrats de relance et de transition écologique (CRTE), **coordonner leurs actions afin de renforcer l'effet levier du financement public ;**
- Elles s'engagent notamment à accompagner les territoires dans leurs projets de rénovation de leurs bâtiments, afin d'aider à la mise aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité, et de transition énergétique.
- L'État favorisera la rénovation ou construction de centres de secours dans le contexte d'une meilleure efficacité opérationnelle et d'une redynamisation des centralités, notamment à Tergnier, Guise, Bohain-en-Vermandois et Saint Eugène ;

Par ailleurs, tout équipement relevant de la défense incendie des communes, et conforme au règlement départemental, sera financé à hauteur de 40 % par l'Etat et 40 % par le Conseil départemental ;

- **mettre en œuvre le schéma départemental de vidéoprotection élaboré en 2020**, qui vise à financer les sites jugés prioritaires par les forces de sécurité intérieure pour la mise en place de caméras de voie publique, sur la base d'une contribution de 50 % de l'État et de 30 % du Conseil départemental ;
- **promouvoir et coordonner les offres d'ingénierie existantes**, afin, dans une logique de complémentarité, de permettre la réalisation des projets les plus complexes (guichet unique).



Signatures

Signé à Laon, le 16 septembre 2021

En présence de Mme Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Le Préfet de l'Aisne

Le Président du  
Conseil départemental de l'Aisne

Thomas CAMPEAUX

  

Nicolas FRICOTEAUX